

MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS

*Plan d'accessibilité (LPHO)
2010-2011*



ISSN # 1708-4652

Table des matières

Introduction	1
Mise à jour sur les réalisations relatives à l'accessibilité 2009-2010	3
Mise à jour sur les exigences relatives aux services à la clientèle accessibles	18
Engagements relatifs à l'information et aux communications	20
Autres engagements relatifs à l'accessibilité	25
Initiatives d'amélioration de l'accessibilité visant à repérer, éliminer et prévenir les obstacles pour les normes en cours d'élaboration en vertu de la LAPHO	25
Loi(s), règlement(s) et politique(s) en cours de révision dans le but de prévenir les obstacles pour les personnes handicapées	34
Lexique de termes et de sigles	36
Renseignements	37

Introduction

La *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) constitue la feuille de route pour rendre la province accessible d'ici 2025. En vertu de cette loi, des normes d'accessibilité sont établies et mises en œuvre en vue d'abolir les obstacles qui existent dans les principaux aspects de la vie quotidienne.

Ces normes amélioreront l'accessibilité des personnes handicapées dans les secteurs des services à la clientèle, de l'information et des communications, de l'emploi, du transport et du milieu bâti.

Le gouvernement de l'Ontario se prépare à prendre les devants pour faire de l'Ontario une province accessible. En 2010, il a été le premier organisme public à présenter son rapport de conformité à la première norme, soit les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle (NASC) (Règlement de l'Ontario 429/07).

En attendant l'entrée en vigueur des autres normes en vertu de la LAPHO, nous respectons le *Code des droits de la personne de l'Ontario* et remplissons les obligations énoncées dans la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO).

Chaque année, le gouvernement définit la façon de prévenir, de repérer et d'éliminer les obstacles par l'entremise des plans d'accessibilité annuels exigés par la LPHO.

Se fondant sur le plan de l'année dernière, le plan d'accessibilité de 2010-2011 continuera de faire progresser le ministère de la Formation et des Collèges et Universités en fonction de l'objectif d'accessibilité pour tous les Ontariens et toutes les Ontariennes.

Voici quelques points saillants du plan de cette année :

- Pour assurer la prestation de services de niveau élevé aux personnes handicapées, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a encouragé tout le personnel du Ministère à utiliser les modules de formation destinés à la FPO. Ce dernier continuera de demander que tous les nouveaux membres du personnel suivent les modules ***May I Help You?***

- L'année dernière, le Ministère a alloué près de 3,6 millions de dollars pour aider les étudiants handicapés en leur décernant 9 867 bourses d'études. Il se peut que ces étudiants aient besoin d'un soutien supplémentaire tel que des services et de l'équipement liés à leur handicap afin de réussir leurs études postsecondaires.
- Pour la deuxième année consécutive, le Ministère a également investi 1,8 million de dollars en financement direct pour soutenir les apprentis handicapés. Cette subvention offrira aux apprentis handicapés qui fréquentent les collèges de l'Ontario l'accès à du soutien supplémentaire afin qu'ils puissent participer aux programmes de formation en apprentissage, notamment au Programme de préapprentissage et au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO). Les établissements ont utilisé ces fonds pour adapter la formation aux besoins particuliers de chacun. En offrant les textes dans une taille de police élargie et des services particuliers comme des interprètes, en évaluant les handicaps et en modifiant l'équipement de formation destiné aux apprentis handicapés, cela peut aider les étudiants à atteindre leur plein potentiel.

Les activités de planification de l'accessibilité qui ont découlé de la LPHO ont permis de jeter des assises solides pour le ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Le Ministère se fondera sur ces assises pour contribuer à faire de l'Ontario une province plus accessible pour les personnes handicapées et une société adaptée à toutes les Ontariennes et à tous les Ontariens.

On peut obtenir les plans des autres ministères en cliquant sur : Ontario.ca.

Mise à jour sur les réalisations relatives à l'accessibilité 2009-2010

La Fonction publique de l'Ontario (FPO) s'applique à rendre la province accessible et sans obstacle d'ici 2025. Le Ministère s'est engagé à évaluer ses politiques, programmes, pratiques, services, lois et règlements afin de repérer, d'éliminer et de prévenir les obstacles pour les personnes handicapées. Nos réalisations sont résumées dans la présente section.

Secteur d'intérêt : Services à la clientèle

Engagement :

En prévision de la mise en œuvre de la Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle prévue par la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO), le Ministère continuera de réduire les écarts signalés dans le premier examen de 2008 des pratiques du Ministère en matière de service à la clientèle.

Mesures adoptées :

Pour respecter les obligations de conformité aux Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle (Règl. de l'Ont. 429/07) :

- Le rapport de conformité approuvé par le sous-ministre a été achevé à temps et envoyé au ministère des Services gouvernementaux.
- Notre processus de rétroaction sur l'accessibilité pour les services à la clientèle a été mis à jour. Le processus continuera d'évoluer au fur et à mesure que des modifications sont suggérées.
- Le processus de rétroaction permet aux clients de donner leurs commentaires sur l'accessibilité des services du Ministère par le biais du site Web, par courriel, par téléphone ou en personne.

Secteur d'intérêt : Services à la clientèle

Engagement :

Le Ministère a encouragé tout son personnel à utiliser les modules de formation destinés à la FPO, et ce, afin d'assurer la prestation de services à la clientèle de niveau élevé aux personnes handicapées.

Mesures adoptées :

Afin de poursuivre la prestation de services à la clientèle de niveau élevé aux personnes handicapées, le Ministère a affiché des messages en octobre pour rappeler au personnel qu'il devait suivre les modules de formation *May I Help You?* et examiner les lignes directrices de mise en œuvre spécifiques au Ministère.

Secteur d'intérêt : Emploi

Engagement : Continu

Le Ministère continuera de sensibiliser le personnel cadre et les employés du Ministère aux pratiques d'emploi et d'offrir des possibilités de formation afin d'améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Mesures adoptées :

Le Ministère a émis un rappel à l'intention du personnel au sujet des exigences de formation et a mis à jour le matériel de formation en ligne.

Secteur d'intérêt : Emploi

Engagement : Continu

La Division de l'emploi et de la formation (DEF) s'est engagée à se tenir au courant des besoins des personnes handicapées en continuant à communiquer directement avec les organismes qui offrent des services à des personnes ayant divers types de handicap et en participant à des conférences axées sur l'accessibilité pour les personnes handicapées dans toute la province.

Mesures adoptées :

La DEF a participé à plusieurs conférences et a rencontré des intervenants afin de mieux comprendre les besoins des personnes handicapées en ce qui a trait à l'accessibilité. Parmi les conférences et activités auxquelles le personnel a participé, citons : l'Expo 2010 sur l'accessibilité, la Conférence 2010 sur la Deaf Literacy Initiative, le Forum sur l'emploi de l'Association canadienne pour la santé mentale et des ateliers sur l'audisme et la condition des personnes sourdes.

Secteur d'intérêt : Emploi

Engagement : Continu

La Direction des services et des solutions technologiques des ministères de l'apprentissage comparera l'utilisation des technologies Web 2.0 et d'autres outils de

réseautage social au soutien qu'elle pourrait offrir à l'accessibilité des utilisateurs de la FPO dans leur milieu de travail.

Mesures adoptées :

La Direction des services et des solutions technologiques des ministères de l'apprentissage a régulièrement comparé l'utilisation des technologies Web 2.0 au fur et à mesure que des exigences relatives à l'accessibilité se sont présentées dans le milieu de travail.

Secteur d'intérêt : Emploi

Engagement : Continu

Les ministères continueront d'encourager l'utilisation du *Guide de préparation aux situations d'urgence à l'intention des personnes ayant un handicap ou des besoins particuliers*, élaboré par Gestion des situations d'urgence Ontario, par l'entremise de l'intranet et durant la Semaine de la protection civile.

Mesures adoptées :

Des discussions sont en cours avec notre coordonnateur Web d'intranet afin de rafraîchir le site Web de Gestion des situations d'urgence Ontario. Le site Web comportera à la fois la liste de contrôle en matière d'accessibilité et le *Guide de préparation aux situations d'urgence à l'intention des personnes ayant un handicap ou des besoins particuliers*.

Secteur d'intérêt : Information et communications

Engagement : Continu

Garantir la capacité de communiquer sur un support qui tient compte d'un handicap et d'une méthode de communication préférée d'une personne est indispensable au fonctionnement de la DEF.

La DEF continuera de fournir des adaptations aux personnes sourdes ou malentendantes (p. ex., interprètes, équipement/logiciels spéciaux). Nous nous assurerons de remplir les exigences relatives aux adaptations pour les personnes handicapées.

Mesures adoptées :

La DEF a continué de soutenir les personnes sourdes ou malentendantes en leur fournissant des interprètes, et de l'équipement et des logiciels spéciaux. Le sous-titrage a également été offert sur demande à des personnes sourdes ayant besoin de cette adaptation. Les services d'alphabétisation et de formation de base fournis par l'entremise des services par voie électronique pour les personnes sourdes donnent des possibilités d'accessibilité accrue aux personnes handicapées.

Secteur d'intérêt : Information et communications**Engagement : Continu**

Garantir une communication claire et concise avec les intervenants et les prestataires de services est indispensable au fonctionnement de la DEF.

La DEF continuera de s'assurer que les lettres émanant du Ministère et les autres documents envoyés aux intervenants et aux prestataires de services respectent les exigences relatives à l'accessibilité pour les personnes atteintes d'une perte de la vision (c'est-à-dire en favorisant l'accès à des dispositifs de lecture d'écran pour ces personnes).

Mesures adoptées :

La DEF continue de s'assurer que les lettres émanant du Ministère et les autres documents envoyés aux intervenants et aux prestataires de services, notamment l'Espaces partenaires Emploi Ontario (www.eopg.ca), sont conformes à la LPHO (disponibles sur demande sur supports HTML, PDF ou texte en clair).

Secteur d'intérêt : Information et communications**Engagement : Continu**

La gestion des cas et la production de rapports sont indispensables si le Ministère veut garantir la communication de données et d'information précise aux prestataires de services.

De l'information ponctuelle et précise permet au Ministère de faire le suivi, d'examiner et d'améliorer la communication avec les intervenants.

Mesures adoptées :

Le Logiciel d'administration des contrats des fournisseurs de services (LACFS), un module du Système de gestion des contrats du SIEO (Système d'information d'Emploi Ontario) a été lancé en juillet 2009. En conséquence, le Système de gestion des cas du SIEO a été mis à la disposition du personnel du Ministère et des prestataires de services en juin 2010. Ce système comporte des caractéristiques d'accessibilité qui en facilitent l'utilisation.

Secteur d'intérêt : Information et communications**Engagement : Continu**

Le fait de ne pas connaître les outils et ressources existants sur l'accessibilité et la LAPHO peut constituer ou devenir un obstacle à l'élaboration de solutions technologiques intégrées et accessibles.

La Direction des services et des solutions technologiques des ministères de l'apprentissage s'engage à afficher, sur le ClusterNet, le matériel documentaire pertinent qui porte sur la LAPHO.

(Le ClusterNet est un intranet collectif permettant la collaboration des ministères et l'échange d'information sur les technologies de l'information.)

Plus précisément, des liens aux normes et politiques actuelles rattachées à la LAPHO, ainsi que des outils de conformité à la LAPHO, seront mis à la disposition des cinq ministères regroupés dans ce réseau.

De l'information ponctuelle et précise permet au Ministère de faire le suivi, d'examiner et d'améliorer la communication avec les intervenants.

Mesures adoptées :

La Direction des services et des solutions technologiques a rempli son engagement d'afficher sur le ClusterNET le matériel documentaire pertinent qui porte sur la LAPHO.

Secteur d'intérêt : Information et communications**Engagement : Continu**

La réussite de l'intégration des personnes handicapées dans le milieu de travail nécessite une variété d'outils d'appui (par exemple, des logiciels).

La Direction des services et des solutions technologiques des ministères de l'apprentissage continuera de maintenir la liste de contrôle actuelle des logiciels et applications, conçue pour aider les personnes handicapées à s'acquitter de leurs obligations professionnelles au quotidien, et d'en effectuer la mise à jour, au besoin.

Mesures adoptées :

Cette liste de contrôle est demeurée sur le ClusterNET afin que tous les employés de la FPO puissent la consulter.

Secteur d'intérêt : Information et communications

Engagement : Continu

La Direction des services et des solutions technologiques des ministères de l'apprentissage comparera l'utilisation des technologies Web 2.0 et d'autres outils de réseautage social au soutien qu'elle pourrait offrir à l'accessibilité des utilisateurs de la FPO dans leur milieu de travail.

Mesures adoptées :

La Direction des services et des solutions technologiques des ministères de l'apprentissage a comparé l'utilisation des technologies Web 2.0 au fur et à mesure que des exigences relatives à l'accessibilité se sont présentées dans le milieu de travail.

Secteur d'intérêt : Information et communications

Engagement : Continu

La Direction des communications continuera de s'assurer que les sites Web et intranet du Ministère respectent ou surpassent les exigences relatives à l'accessibilité.

Mesures adoptées :

Les sites Web et intranet du Ministère respectent toutes les exigences de la LPHO et restent conformes à celle-ci.

Secteur d'intérêt : Information et communications

Engagement : Continu

La Direction des communications continuera de veiller à ce que les publications du Ministère soient disponibles sur support de substitution sur le site Web.

Mesures adoptées :

Le Ministère a affiché les publications sur des supports de substitution sur le site Web afin de répondre aux besoins en matière d'accessibilité.

Secteur d'intérêt : Autre**Engagement :** Continu

Le Ministère continue de soutenir le gouvernement dans son engagement de créer des normes en matière d'accessibilité en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO).

Mesures adoptées :

Afin de soutenir l'engagement du gouvernement de créer des normes d'accessibilité en vertu de la LAPHO, le Ministère a offert ses commentaires au cours de l'élaboration des normes d'accessibilité à venir dans les domaines suivants :

- Environnement bâti
- Emploi
- Information et communications
- Transport

Le Ministère a également recommandé que le ministère des Services sociaux et communautaires consulte nos partenaires de la prestation de services publics dans un sens plus large pour s'assurer que le contexte et les circonstances des secteurs de l'éducation et de la formation se reflètent dans les politiques élaborées.

Secteur d'intérêt : Autre**Engagement :** Continu

Les étudiants handicapés pourraient avoir besoin d'une aide financière supplémentaire pour que leurs besoins particuliers soient comblés et pour mieux réussir leurs études postsecondaires.

Le Ministère fournira une aide financière directe aux étudiants handicapés par l'entremise de la Bourse pour les étudiantes et les étudiants handicapés servant à améliorer les services et l'équipement pour les personnes handicapées qui font des études postsecondaires.

Grâce à la Bourse pour les étudiantes et étudiants handicapés fréquentant un établissement en dehors du Canada, le Ministère offrira une aide financière qui permet aux étudiants sourds, aux étudiants devenus sourds et aux étudiants malentendants de fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire en dehors du Canada dans lequel la langue d'enseignement est l'American Sign Language.

Mesures adoptées :

En 2009-2010, 9 867 étudiants ont reçu une Bourse pour les étudiantes et étudiants handicapés, ce qui représente un total de 3,603 millions de dollars.

La même année, 44 étudiants se sont vu décerner une Bourse pour les étudiantes et étudiants handicapés fréquentant un établissement en dehors du Canada, ce qui représente un total de 1,14 million de dollars.

Secteur d'intérêt : Autre

Engagement : Continu

Le Ministère continuera d'offrir son appui au Comité consultatif des affaires des personnes handicapées au palier postsecondaire qui a pour mandat de conseiller le ministre sur les questions suivantes :

- les questions de handicap liées à l'éducation touchant les étudiants handicapés du postsecondaire financés par des fonds publics pour assurer un impact maximal du financement du Ministère; et
- les initiatives de recherche prioritaires sur les handicaps.

Mesures adoptées :

Le comité consultatif s'est réuni le 1^{er} décembre 2009 et le 14 juin 2010.

Secteur d'intérêt : Autre

Engagement : Continu

En étudiant les politiques et les cadres proposés, le Ministère s'assurera que les questions et besoins liés aux personnes handicapées sont pris en considération.

Mesures adoptées :

A contribué à l'élaboration d'un cadre pour la prochaine génération d'ententes pluriannuelles de reddition de comptes. Le nouveau cadre servira d'outil pour démontrer que les fonds publics sont bien utilisés pour atteindre des objectifs de politique publique et de façon à mettre en valeur les points forts et la diversité de chaque établissement.

- Un des indicateurs proposés à l'échelle du système dans ce cadre se rapporte à l'accès et à l'objectif à long terme d'encourager davantage d'Ontariens et Ontariennes à obtenir des diplômes au niveau postsecondaire. Les étudiants sous-représentés, notamment les étudiants handicapés, ayant été identifiés comme une priorité stratégique, un indicateur final potentiel mesurerait les taux de participation à des études postsecondaires des Ontariens handicapés.

A contribué à l'élaboration d'un cadre de recherche en politiques relatives à l'accès et à la réussite pour identifier les priorités de recherche, étendre la base de données probantes existante, éclairer les orientations de politique et s'assurer que les priorités gouvernementales d'accès et de réussite dans les études postsecondaires pour les groupes sous-représentés, notamment les personnes handicapées, sont respectées :

- Dans le cadre du Plan d'action pour des résultats supérieurs, la Stratégie d'accès aux perspectives d'avenir s'est traduite par un investissement de 20 millions de dollars en 2007-2008, celui-ci étant passé à plus de 31 millions de dollars en 2008-2009, et à 55 millions de dollars en 2009-2010, et se poursuivant encore, pour augmenter les possibilités des autochtones, des francophones, des étudiants handicapés et des étudiants de première génération.
- Le financement dans le cadre de cette stratégie vient renforcer des investissements ciblés précédents visant à appuyer des programmes et services liés à l'accès pour les groupes sous-représentés, notamment les étudiants handicapés.

A contribué à l'élaboration continue d'un Plan de croissance du Nord de l'Ontario afin d'établir une vision et une orientation stratégiques à long terme pour les politiques du gouvernement relatives à cette région. Parmi les priorités de politique proposées pour le Plan de croissance du Nord de l'Ontario, mentionnons :

- des systèmes de soutien éducatif pour les groupes sous-représentés afin d'augmenter l'alphabétisation, d'améliorer la maturité scolaire et de favoriser la participation;
- une approche de développement de la main-d'œuvre afin d'augmenter pour les gens du Nord les possibilités de faire partie de la main-d'œuvre, en ciblant plus particulièrement les travailleurs déplacés et les groupes sous-représentés; et

- des investissements dans l'infrastructure éducative afin de refléter les besoins du marché du travail dans le nord de l'Ontario, d'améliorer l'accès pour les groupes sous-représentés et d'intégrer des technologies de pointe.

Le Programme d'alphabétisation et de formation de base (AFB) du Ministère vise à rehausser et à améliorer les services pour les personnes handicapées par le biais du réseau Emploi Ontario :

- Les besoins de tous les apprenants adultes en alphabétisation sont couverts par des organismes de services individuels dans tous les volets (francophones, anglophones, autochtones et personnes sourdes).
- Afin d'éclairer les besoins potentiels du volet des personnes sourdes en alphabétisation et en formation de base à l'intention du Ministère, la somme de 200 000 \$ a été affectée à une évaluation de la capacité de ce volet en 2009-2010.
- En 2009-2010, la somme de 500 000 \$ a été affectée à l'élaboration et à la mise en œuvre des services par voie électronique pour les personnes sourdes. Ce financement a permis de commencer à offrir des services d'alphabétisation et de formation de base aux adultes sourds qui ne peuvent pas accéder à de tels services en tête-à-tête. Il appuie aussi les prestataires de services par voie électronique pour les francophones, les anglophones et les autochtones.
- Un des principes qui sous-tend actuellement toute élaboration de politique relative à la formation et à l'alphabétisation des adultes est l'accessibilité : les cheminements des apprenants sont précis; les possibilités d'apprentissage sont multiples et adaptées aux divers styles et cultures d'apprentissage; les méthodes de prestation sont souples; et les apprenants ont accès à des soutiens à la formation.

Apprentissage et agrément des gens de métier :

Un certificat temporaire/une permission temporaire ont été mises à jour et mises en œuvre le 1^{er} mai 2010 (Politique 170).

- Un certificat temporaire ou une permission temporaire a pour but de permettre à une personne de travailler sans supervision pendant une période déterminée dans un métier qui exige le certificat tandis qu'elle se prépare à passer l'examen d'agrément des gens de métier.
- Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) s'est engagé à offrir des adaptations raisonnables aux candidates et candidats confrontés à des obstacles physiques, émotionnels, linguistiques ou d'apprentissage qui n'auraient peut-être pas la capacité ni les compétences nécessaires pour passer l'examen dans des conditions standard.

- La politique mise à jour a tenu compte de l'engagement du MFCU de remplir les exigences de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO).

Secteur d'intérêt : Autre

Engagement : Continu

Le Ministère continuera de soutenir la Deaf Literacy Initiative grâce à des fonds de la DEF.

Mesures adoptées :

La DEF a soutenu la Deaf Literacy Initiative dans le cadre de divers projets, dont les suivants : outils d'évaluation de la capacité et d'évaluation de l'alphabétisation et des compétences de base des personnes sourdes. La DEF a collaboré avec le groupe d'intervenants pour les personnes sourdes pour les contributions culturelles pertinentes au Curriculum d'alphabétisation des adultes de l'Ontario (CAAO).

Secteur d'intérêt : Autre

Engagement : Continu

Le Ministère s'est engagé à augmenter les inscriptions aux programmes d'apprentissage partout en Ontario.

Le budget d'avril 2008 prévoyait une somme de 75 millions de dollars sur trois ans pour l'expansion de l'apprentissage, et de 45 millions de dollars pour le Fonds pour l'amélioration des installations d'apprentissage, notamment le Soutien aux apprenties et apprentis handicapés (SAAP) (1,8 million de dollars en 2008-2009).

Mesures adoptées :

Pour la deuxième année consécutive, le Ministère a financé le Soutien aux apprenties et apprentis handicapés à raison de 1,8 million de dollars. Les lignes directrices du programme ont été révisées pour que de nouvelles dépenses admissibles puissent soutenir les apprentis handicapés.

Secteur d'intérêt : Autre

Engagement : Continu

Le Ministère continuera d'apporter son soutien aux organismes qui se concentrent particulièrement sur le soutien à la formation et à l'emploi des personnes handicapées grâce au financement provenant de la DEF.

Mesures adoptées :

Le Ministère a continué, par le biais de la DEF, à soutenir les organismes qui se concentrent particulièrement sur le soutien à la formation tout en continuant à examiner les soutiens à l'emploi pour les personnes handicapées.

Secteur d'intérêt : Autre

Engagement : Continu

L'Unité des services en français et de la coordination régionale (Unité SFCR) réalisera une évaluation de l'accessibilité aux programmes d'emploi et de formation de la province au sein d'Emploi Ontario.

Les résultats de l'analyse doivent être documentés et servir à augmenter la sensibilisation et à signaler les écarts dans la prestation des programmes d'Emploi Ontario.

Les évaluations de l'accessibilité comprendront les volets suivants : autochtones, francophones, personnes handicapées, travailleurs âgés et nouveaux arrivants.

Mesures adoptées :

La DEF a continué à évaluer et à promouvoir l'accessibilité aux programmes d'emploi et de formation de la province au sein d'Emploi Ontario. L'Unité SFCR a rencontré les responsables des programmes pour discuter des besoins en matière d'accessibilité et des exigences juridiques énoncées dans le *Code des droits de la personne de l'Ontario*, la LPHO et les règlements prévus en application de la LAPHO.

Secteur d'intérêt : Autre

Engagement : Continu

L'Unité SFCR élaborera et mettra en œuvre un plan d'action qui visera notamment à augmenter la sensibilisation et à signaler les écarts dans la prestation des programmes d'Emploi Ontario.

Les évaluations de l'accessibilité comprendront les volets suivants : autochtones, francophones, personnes handicapées, travailleurs âgés et nouveaux arrivants.

Mesures adoptées :

En prévision des lignes directrices de la LAPHO à venir et tout au long de la transformation récente d'Emploi Ontario, l'Unité SFCR a continué à identifier les mesures qui peuvent être adoptées pour réduire les écarts dans les services aux personnes handicapées.

Par exemple, la DEF a réduit les écarts au sein du programme Deuxième carrière en apportant des modifications, en juin 2010, pour appuyer les besoins des personnes handicapées. La durée du rattrapage scolaire et de la formation professionnelle peut être prolongée afin de répondre aux besoins particuliers de ce groupe cible et, au besoin, l'entente maximale actuelle de 28 000 \$ peut être dépassée pour offrir des adaptations aux personnes handicapées.

Secteur d'intérêt : Autre

Engagement : Continu

Le Ministère reconnaît la nécessité pour certaines de ses directions et divisions de partager l'information concernant les personnes handicapées afin de s'assurer que les clients obtiennent le service approprié de la part du gouvernement et que toute lacune ou tout écart soit comblé grâce à la collaboration de tous les intervenants.

Mesures adoptées :

La DEF a activement participé à des groupes de discussion au niveau interdivisionnel et interministériel ainsi qu'à d'autres groupes de discussion pertinents se concentrant sur un type de handicap ou traitant de l'échange de connaissances pour s'assurer que les clients obtiennent des services appropriés du gouvernement. Le réseau d'échange des connaissances de l'Association canadienne pour la santé mentale et le Groupe de travail interministériel sur les troubles du spectre autistique sont des exemples d'une collaboration de cet ordre.

Une collaboration continue constitue une priorité afin de s'assurer que toute lacune ou tout écart soit comblé grâce à la collaboration de tous les intervenants.

La Direction des programmes au sein de la Division des politiques stratégiques et des programmes cherche constamment des possibilités d'améliorer les politiques et de garantir l'accessibilité dans le cadre de la LPHO en collaborant avec le personnel de la DEF, et plus particulièrement, celui de l'Unité du soutien aux services de la Direction de la prestation des services, les bureaux régionaux et le Groupe de travail sur l'apprentissage.

Secteur d'intérêt : Autre

Engagement : Continu

Les produits et services rattachés à la technologie de l'information (matériel et logiciels) peuvent représenter des obstacles en l'absence d'une liste de contrôle de la conformité à la LPHO.

La Direction des services et des solutions technologiques des ministères de l'apprentissage continuera de respecter les lignes directrices de la Fonction publique de l'Ontario (FPO) sur l'approvisionnement et de s'assurer que l'accessibilité est prise en considération dans l'approvisionnement en produits et services.

Mesures adoptées :

La liste de contrôle des exigences d'approvisionnement dans le cadre de la LAPHO est un élément formel du processus d'approvisionnement.

Secteur d'intérêt : Autre

Engagement : Continu

La Direction des services juridiques veillera à ce que les lois, règlements, lignes directrices et normes traduisent les principes énoncés dans la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO).

Mesures adoptées :

Tous les règlements et lois existants ont été examinés par la Direction des services juridiques.

Secteur d'intérêt : Autre

Engagement : Continu

La Direction des services juridiques du Ministère s'engage à examiner toute nouvelle loi

et tout nouveau règlement afin de s'assurer qu'ils sont conformes à la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*.

Mesures adoptées :

Les nouvelles lois ont été examinées.

Mise à jour sur les exigences relatives aux services à la clientèle accessibles

Les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle (Règlement de l'Ontario 429/07) sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Tous les ministères de la FPO devaient se conformer au Règlement au plus tard le 1^{er} janvier 2010.

En janvier 2010, la FPO a été le premier organisme public à déposer son rapport de conformité auprès de la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario. Pour qu'ils continuent de se conformer aux Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle, il est crucial que les ministères tiennent compte de l'accessibilité dans le cadre de leur processus de planification et d'élaboration de programmes et de politiques.

Secteur d'intérêt : Services à la clientèle

Engagement :

Le Ministère continuera de se conformer à la Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle prévue par la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

Action(s) proposée(s) :

- Des vérifications par échantillonnage des progrès réalisés par les directions à l'égard de la conformité et des registres de formation seront effectuées, les problèmes seront identifiés et des stratégies de résolution seront mises en œuvre.
- Le Ministère organisera des conversations au cours desquelles le personnel pourra fournir des conseils pratiques sur des adaptations à mettre en place pour offrir de meilleurs services aux personnes handicapées.

Calendrier de mise en œuvre : Continu à partir de janvier 2011

Secteur d'intérêt : Services à la clientèle

Engagement :

Le Ministère encouragera tout son personnel à utiliser les modules de formation destinés à la FPO afin d'assurer la prestation de services à la clientèle de niveau élevé aux personnes handicapées.

Action(s) proposée(s) :

Le Ministère continuera de tenir compte de l'exigence de suivre les modules de formation dans les renseignements sur l'orientation des nouveaux employés.

Calendrier de mise en œuvre : Continu à partir de janvier 2011

Secteur d'intérêt : Services à la clientèle

Engagement :

Dans le but d'offrir des services plus accessibles, le Ministère examinera et améliorera constamment le processus de réception des commentaires sur l'accessibilité des services et de réponses à ces commentaires.

À ce jour, le Ministère n'a reçu aucun commentaire sur l'accessibilité des services.

Action(s) proposée(s) :

Le Ministère :

- analysera les commentaires reçus;
- élaborera des recommandations pour modifier le processus relatif aux commentaires et(ou) à la prestation des services.

Calendrier de mise en œuvre : Continu

Engagements relatifs à l'information et aux communications

L'information et les modes de communication sont des éléments clés de la prestation de nombreux programmes et services gouvernementaux au public. Il est essentiel que nous dispensions les mêmes services de qualité à toute la population de la province.

En prévision de l'entrée en vigueur des normes relatives à l'information et aux communications, le gouvernement de l'Ontario cherche constamment des façons de prévenir et d'éliminer les obstacles pour les personnes handicapées dans le cadre de ses activités visant à préparer, se procurer, fournir, recevoir ou distribuer de l'information et des communications au public.

Secteur d'intérêt : Information et communications

Engagement : Continu

Garantir la capacité de communiquer sur un support qui tient compte d'un handicap et d'une méthode de communication préférée d'une personne est indispensable au fonctionnement de la DEF.

La DEF continuera de fournir des adaptations aux personnes sourdes ou malentendantes (p. ex., interprètes, équipement/logiciels spéciaux). Nous nous assurerons de remplir les exigences relatives aux adaptations pour les personnes handicapées.

Action(s) proposée(s) :

La DEF continuera de fournir des adaptations aux personnes sourdes ou malentendantes lors des réunions et des séances de participation. Elle aura recours à la vidéoconférence avec les prestataires de services externes, notamment les organismes d'alphabétisation pour les personnes sourdes, pour améliorer l'accessibilité et promouvoir des systèmes de communication efficaces entre le Ministère et les intervenants représentant les personnes handicapées.

Calendrier de mise en œuvre : Continu à partir de novembre 2010

Secteur d'intérêt : Information et communications

Engagement : Continu

Garantir une communication claire et concise avec les intervenants et les prestataires de services est indispensable au fonctionnement de la DEF.

La DEF continuera de s'assurer que les lettres émanant du Ministère et les autres documents envoyés aux intervenants et aux prestataires de services respectent les exigences relatives à l'accessibilité pour les personnes atteintes d'une perte de la vision (c'est-à-dire en favorisant l'accès à des dispositifs de lecture d'écran pour ces personnes).

Action(s) proposée(s) :

La DEF continuera d'être proactive et à offrir des documents sur des supports accessibles et à appuyer un échange d'information et des communications améliorées pour les personnes handicapées.

La DEF continuera de fournir des adaptations et de travailler avec l'ébauche de la Norme d'accessibilité de l'information et des communications prévue par la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* en attendant qu'elle entre en vigueur.

Calendrier de mise en œuvre : Continu

Secteur d'intérêt : Information et communications

Engagement : Continu

La gestion des cas et la production de rapports sont indispensables si le Ministère veut garantir la communication de données et d'information précise aux prestataires de services.

De l'information ponctuelle et précise permet au Ministère de faire le suivi, d'examiner et d'améliorer la communication avec les intervenants.

Action(s) proposée(s) :

La DEF continuera d'utiliser des systèmes et des processus accessibles de gestion des cas afin de faire le suivi, d'examiner et d'améliorer la communication avec les intervenants.

Calendrier de mise en œuvre : Continu

Secteur d'intérêt : Information et communications

Engagement : Continu

La Direction des communications continuera de s'assurer que les sites Web et intranet du Ministère respectent ou surpassent les exigences relatives à l'accessibilité.

Action(s) proposée(s) :

La Direction des communications continuera de s'assurer que les sites Web et intranet du Ministère sont conformes à la LPHO.

Calendrier de mise en œuvre : Continu

Secteur d'intérêt : Information et communications

Engagement : Continu

La Direction des communications continuera de veiller à ce que les publications du Ministère soient disponibles sur support de substitution sur le site Web.

Action(s) proposée(s) :

Les publications continueront d'être affichées sur supports HTML, PDF ou texte en clair sur le site Web.

Calendrier de mise en œuvre : Continu

Secteur d'intérêt : Information et communications

Engagement : Continu

Le fait de ne pas connaître les outils et ressources existants sur l'accessibilité et la LAPHO peut constituer ou devenir un obstacle à l'élaboration de solutions technologiques intégrées et accessibles.

La Direction des services et des solutions technologiques des ministères de l'apprentissage s'engage à afficher, sur le ClusterNet, le matériel documentaire pertinent qui porte sur la LAPHO.

(Le ClusterNET est un intranet collectif permettant la collaboration des ministères et l'échange d'information sur les technologies de l'information.)

Plus précisément, des liens aux normes et politiques actuelles rattachées à la LAPHO, ainsi que des outils de conformité à la LAPHO, seront mis à la disposition des cinq ministères regroupés dans ce réseau.

De l'information ponctuelle et précise permet au Ministère de faire le suivi, d'examiner et d'améliorer la communication avec les intervenants.

Action(s) proposée(s) :

La Direction des services et des solutions technologiques continuera d'étendre le domaine des ressources sur l'accessibilité du ClusterNet et à effectuer des examens annuels pour vérifier l'exactitude du contenu, notamment celui des normes, politiques et vidéos portant sur la LAPHO, et des outils de soutien à la conformité à la LAPHO.

Calendrier de mise en œuvre : Continu

Secteur d'intérêt : Information et communications

Engagement : Continu

La réussite de l'intégration des personnes handicapées dans le milieu de travail nécessite une variété d'outils d'appui (par exemple, des logiciels).

La Direction des services et des solutions technologiques des ministères de l'apprentissage continuera de maintenir la liste de contrôle actuelle des logiciels et applications, conçue pour aider les personnes handicapées à s'acquitter de leurs obligations professionnelles au quotidien, et d'en effectuer la mise à jour, au besoin.

Action(s) proposée(s) :

La Direction des services et des solutions technologiques continuera de maintenir la liste de contrôle actuelle des logiciels et applications utilisée dans tout le réseau de ministères, et d'en effectuer la mise à jour, au besoin.

Calendrier de mise en œuvre : Continu

Secteur d'intérêt : Information et communications

Engagement : Continu

La Direction des services et des solutions technologiques des ministères de l'apprentissage comparera l'utilisation des technologies Web 2.0 et d'autres outils de

réseautage social au soutien qu'elle pourrait offrir à l'accessibilité des utilisateurs de la FPO dans leur milieu de travail.

Action(s) proposée(s) :

La Direction des services et des solutions technologiques continuera d'explorer les outils Web 2.0 pour améliorer l'accessibilité à l'information et à la technologie de l'information pour les utilisateurs de la FPO dans leur milieu de travail, notamment les personnes qui ont des besoins particuliers.

Calendrier de mise en œuvre : Continu

Autres engagements relatifs à l'accessibilité

Initiatives d'amélioration de l'accessibilité visant à repérer, éliminer et prévenir les obstacles pour les normes en cours d'élaboration en vertu de la LAPHO

En prévision de l'entrée en vigueur des autres normes, le gouvernement de l'Ontario a prévu la mise en œuvre de plusieurs initiatives pour la fonction publique, notamment dans les secteurs suivants : transport, emploi et milieu bâti. Il vise ainsi à faciliter les déplacements des personnes handicapées en Ontario, à assurer l'accessibilité des personnes handicapées à toutes les étapes d'un emploi et à éliminer les obstacles dans les immeubles. Un grand nombre des initiatives prévues pour la fonction publique en 2010-2011 ont pour but d'aider les ministères à se préparer à se conformer aux prochaines normes qui entreront en vigueur.

Les initiatives pour la fonction publique sont énumérées dans le Plan d'accessibilité 2010-2011 du ministère des Services gouvernementaux.

Secteur d'intérêt : Milieu bâti

Engagement : Continu

Le Ministère continuera, par l'entremise de sa Direction des finances et des services ministériels, d'assurer la mise en place des normes de l'aménagement sans obstacle pour les installations du gouvernement de l'Ontario, publiées en octobre 2004 et visant à améliorer l'accessibilité sans obstacle à ses édifices. Le Ministère poursuivra l'amélioration de l'accessibilité chaque fois qu'il élaborera un projet d'immobilisations important, particulièrement en transformant les toilettes en toilettes sans obstacle. Le Ministère fera montre de la même assiduité en ce qui concerne le renouvellement des contrats de location afin de s'assurer que ses propriétés actuelles sont accessibles.

Action(s) proposée(s) :

Le Ministère poursuivra l'amélioration de l'accessibilité chaque fois qu'il élaborera un projet d'immobilisations important, particulièrement en transformant les toilettes en toilettes sans obstacle. Le Ministère fera montre de la même assiduité en ce qui

concerne le renouvellement des contrats de location afin de s'assurer que ses propriétés actuelles sont accessibles.

Calendrier de mise en œuvre : Continu

Secteur d'intérêt : Emploi

Engagement : Continu

Le Ministère continuera de sensibiliser le personnel cadre et les employés du Ministère aux pratiques d'emploi et d'offrir des possibilités de formation afin d'améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Action(s) proposée(s) :

Le Ministère continuera de rappeler au personnel qu'il doit suivre une formation sur l'accessibilité telle que *May I Help You?* ou *ODA: Maximizing the Contributions of Employees with Disabilities*, et mettra à jour les ressources en ligne, au besoin.

Calendrier de mise en œuvre : Continu

Secteur d'intérêt : Emploi

Engagement : Continu

La Division de l'emploi et de la formation (DEF) s'est engagée à se tenir au courant des besoins des personnes handicapées en continuant à communiquer directement avec les organismes qui offrent des services à des personnes ayant divers types de handicap et en participant à des conférences axées sur l'accessibilité pour les personnes handicapées dans toute la province.

Action(s) proposée(s) :

La DEF continuera de participer à des conférences et de rencontrer des représentants d'organismes de soutien aux personnes handicapées.

Calendrier de mise en œuvre : Continu à partir de novembre 2010

Secteur d'intérêt : Emploi

Engagement : Continu

La Direction des services et des solutions technologiques des ministères de l'apprentissage comparera l'utilisation des technologies Web 2.0 et d'autres outils de réseautage social au soutien qu'elle pourrait offrir à l'accessibilité des utilisateurs de la FPO dans leur milieu de travail.

Action(s) proposée(s) :

La Direction des services et des solutions technologiques continuera d'explorer les outils Web 2.0 pour améliorer l'accessibilité à l'information et à la technologie de l'information pour les utilisateurs de la FPO dans leur milieu de travail, notamment les personnes qui ont des besoins particuliers.

Calendrier de mise en œuvre : Continu

Secteur d'intérêt : Emploi

Engagement : Continu

Le Ministère continueront d'encourager l'utilisation du *Guide de préparation aux situations d'urgence à l'intention des personnes ayant un handicap ou des besoins particuliers*, élaboré par Gestion des situations d'urgence Ontario, par l'entremise de l'intranet et durant la Semaine de la protection civile.

Action(s) proposée(s) :

Le Ministère rafraîchira le site Web de Gestion des situations d'urgence dans sa totalité.

Calendrier de mise en œuvre : Continu à partir de janvier 2011

Secteur d'intérêt : Autre

Engagement : Continu

Le Ministère continue d'appuyer l'engagement du gouvernement de créer des normes d'accessibilité en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO).

Action(s) proposée(s) :

Pour s'assurer que le contexte et les circonstances des secteurs de l'éducation et de la formation se reflètent dans les politiques élaborées, le Ministère continuera de donner des commentaires sur l'élaboration de normes d'accessibilité en vertu de la LAPHO, jusqu'à ce que ces normes fassent partie du règlement.

Calendrier de mise en œuvre : Continu jusqu'à ce que les normes fassent partie du règlement

Secteur d'intérêt : Autre

Engagement : Continu

Les étudiants handicapés pourraient avoir besoin d'une aide financière supplémentaire pour que leurs besoins particuliers soient comblés et pour mieux réussir leurs études postsecondaires.

Le Ministère fournira une aide financière directe aux étudiants handicapés par l'entremise de la Bourse pour les étudiantes et les étudiants handicapés servant à améliorer les services et l'équipement pour les personnes handicapées qui font des études postsecondaires.

Grâce à la Bourse pour les étudiantes et étudiants handicapés fréquentant un établissement en dehors du Canada, le Ministère offrira une aide financière qui permet aux étudiants sourds, aux étudiants devenus sourds et aux étudiants malentendants de fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire en dehors du Canada dans lequel la langue d'enseignement est l'American Sign Language.

Action(s) proposée(s) :

Pour 2010-2011, la Direction du soutien aux étudiantes et étudiants au sein de la Division de l'éducation postsecondaire a prévu un budget de 3,57 millions de dollars pour la Bourse pour les étudiantes et les étudiants handicapés et de 1,80 million pour la Bourse pour les étudiantes et étudiants handicapés fréquentant un établissement en dehors du Canada.

En outre, la Direction créera un groupe de travail composé de représentants des bureaux d'aide financière et des bureaux pour les étudiants handicapés afin de discuter des questions d'aide financière pour ces étudiants.

Calendrier de mise en œuvre : Continu

Secteur d'intérêt : Autre

Engagement : Continu

Le Ministère continuera d'offrir son appui au Comité consultatif des affaires des personnes handicapées au palier postsecondaire qui a pour mandat de conseiller le ministre sur les questions suivantes :

- les questions de handicap liées à l'éducation touchant les étudiants handicapés du postsecondaire financés par des fonds publics pour assurer un impact maximal du financement du Ministère; et
- les initiatives de recherche prioritaires sur les handicaps.

Action(s) proposée(s) :

À l'automne 2010, un sommet sur la santé mentale et la lutte contre les dépendances rassemblera les intervenants en vue de progresser par rapport aux politiques et aux pratiques qui soutiennent les étudiants ayant des problèmes de santé mentale et de dépendance.

Calendrier de mise en œuvre : Continu

Secteur d'intérêt : Autre

Engagement : Continu

En examinant les politiques et les cadres proposés, le Ministère s'assurera que les questions et besoins liés aux personnes handicapées sont pris en considération.

Action(s) proposée(s) :

Les examens d'agrément des gens de métier sont des examens écrits à choix multiple. À l'heure actuelle, il existe également six (6) examens pratiques offerts aux clients qui pourraient avoir de la difficulté à passer l'examen dans sa forme écrite.

- La Direction des programmes au sein de la Division des politiques stratégiques et des programmes élaborera des examens davantage axés sur la pratique dans les métiers où le besoin est le plus grand.
- La Direction des programmes continuera de collaborer avec la DEF (Unité des opérations) afin d'identifier ces métiers.

Calendrier de mise en œuvre : Continu

Secteur d'intérêt : Autre

Engagement : Continu

Le Ministère continuera de soutenir la Deaf Literacy Initiative grâce au financement provenant de la DEF.

Action(s) proposée(s) :

Le Ministère continuera de collaborer avec la Deaf Literacy Initiative afin d'appuyer les besoins des apprenants sourds dans tout l'Ontario.

Calendrier de mise en œuvre : Continu à partir de novembre 2010

Secteur d'intérêt : Autre

Engagement : Continu

Le Ministère s'est engagé à augmenter les inscriptions en apprentissage dans tout l'Ontario.

Le budget d'avril 2008 comportait un engagement sur trois ans de 75 millions de dollars pour l'expansion de l'apprentissage et de 45 millions de dollars pour le Fonds pour l'amélioration des installations d'apprentissage, visant notamment un Soutien aux apprenties et apprentis handicapés (1,8 million de dollars en 2008-2009).

Action(s) proposée(s) :

La DEF continuera d'examiner et de faire le suivi du Soutien aux apprenties et apprentis handicapés afin d'assurer que des soutiens efficaces sont offerts.

Calendrier de mise en œuvre : Continu à partir de novembre 2010

Secteur d'intérêt : Autre

Engagement : Continu

Le Ministère continuera d'apporter son soutien aux organismes qui se concentrent particulièrement sur le soutien à la formation et à l'emploi des personnes handicapées grâce au financement provenant de la DEF.

Action(s) proposée(s) :

La DEF continuera d'examiner les soutiens à l'emploi pour les personnes handicapées afin de s'assurer que ces services sont accessibles dans toutes les localités de l'Ontario.

Calendrier de mise en œuvre : Continu à partir de novembre 2010

Secteur d'intérêt : Autre

Engagement : Continu

L'Unité des services en français et de la coordination régionale (Unité SFCR) de la Direction de la prestation des services réalisera une évaluation de l'accessibilité aux programmes d'emploi et de formation de la province au sein d'Emploi Ontario.

Les résultats de l'analyse doivent être documentés et servir à augmenter la sensibilisation et à signaler les écarts dans la prestation des programmes d'Emploi Ontario.

Les évaluations de l'accessibilité comprendront les volets suivants : autochtones, francophones, personnes handicapées, travailleurs âgés et nouveaux arrivants.

Action(s) proposée(s) :

L'Unité SFCR continuera d'offrir son expertise au cours de l'élaboration de politiques et de programmes afin de s'assurer que les besoins et les droits des personnes visées relativement à l'adaptation et à l'accès continuent d'être respectés.

Calendrier de mise en œuvre : Continu à partir de novembre 2010

Secteur d'intérêt : Autre

Engagement : Continu

L'Unité SFCR élaborera et mettra en œuvre un plan d'action qui visera notamment à augmenter la sensibilisation et à signaler les écarts dans la prestation des programmes d'Emploi Ontario.

Les évaluations de l'accessibilité comprendront les volets suivants : autochtones, francophones, personnes handicapées, travailleurs âgés et nouveaux arrivants.

Action(s) proposée(s) :

La DEF continuera de faire le suivi et d'analyser les programmes proactivement à la lumière des nouvelles lois et des lois existantes.

Calendrier de mise en œuvre : Continu à partir de novembre 2010

Secteur d'intérêt : Autre

Engagement : Continu

Le Ministère reconnaît la nécessité pour certaines directions et divisions de partager l'information concernant les personnes handicapées afin de s'assurer que les clients obtiennent le service approprié de la part du gouvernement et que toute lacune ou tout écart soit comblé grâce à la collaboration de tous les intervenants.

Action(s) proposée(s) :

Le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) continuera d'entreprendre des travaux de recherche liés aux étudiants handicapés suivant des études postsecondaires.

La DEF continuera de participer activement à des comités au niveau interdivisionnel et interministériel et à d'autres groupes de discussion pertinents. Elle continuera de communiquer et de discuter des besoins des personnes handicapées à l'interne afin d'assurer l'accessibilité au sein des programmes et services du MFCU.

La DEF continuera de participer à des groupes de discussion au niveau interdivisionnel et interministériel afin de partager des idées et d'apprendre comment d'autres directions et ministères peuvent collaborer pour offrir de meilleurs services aux personnes handicapées.

La DEF continuera également de communiquer et de discuter des besoins des personnes handicapées à l'interne au sein du Ministère afin de garantir que les services et l'accès aux programmes du Ministère continuent d'être disponibles et sans obstacle.

Calendrier de mise en œuvre : Continu à partir de novembre 2010

Secteur d'intérêt : Autre

Engagement : Continu

Les produits et services rattachés à la technologie de l'information (matériel et logiciels) peuvent représenter des obstacles en l'absence d'une liste de contrôle de la conformité à la LPHO.

La Direction des services et des solutions technologiques des ministères de l'apprentissage continuera de respecter les lignes directrices de la Fonction publique de l'Ontario (FPO) sur l'approvisionnement et de s'assurer que l'accessibilité est prise en considération dans l'approvisionnement en produits et services.

Action(s) proposée(s) :

La Direction des services et des solutions technologiques continuera de mettre à jour la liste de contrôle des exigences d'approvisionnement dans le cadre de la LAPHO et de l'utiliser au cours de l'élaboration de solutions technologiques.

Calendrier de mise en œuvre : Continu

Secteur d'intérêt : Autre

Engagement : Continu

Le Ministère, avec l'aide de la Direction des finances et des services ministériels, continuera de respecter les lignes directrices en matière d'approvisionnement de produits et de services accessibles.

Action(s) proposée(s) :

Le Ministère rappellera au personnel l'existence des lignes directrices en matière d'approvisionnement de produits et de services accessibles.

Calendrier de mise en œuvre : De novembre 2010 à octobre 2011

Loi(s), règlement(s) et politique(s) en cours de révision dans le but de prévenir les obstacles pour les personnes handicapées

Dans le cadre de l'engagement qu'il a pris d'éliminer et de prévenir les obstacles pour les personnes handicapées, le gouvernement de l'Ontario continuera de réviser toutes les nouvelles mesures législatives et les politiques en voie d'élaboration afin de repérer et d'éliminer tout obstacle.

Secteur d'intérêt : Lois, règlements et politiques

Engagement : Nouveau

Il se peut que des obstacles pour les personnes handicapées soient créés involontairement lors de l'élaboration ou de la révision de politiques, programmes, lois et règlements du Ministère. Le Ministère repérera, éliminera et préviendra les obstacles potentiels pour ces personnes au cours de l'élaboration ou de la révision de ses politiques, programmes, lois et règlements.

Action(s) proposée(s) :

Le Ministère se servira d'outils (tels que l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion élaboré par le Bureau de la diversité de la FPO) au besoin, afin de créer des politiques, des programmes et des lois qui favorisent l'accessibilité.

Calendrier de mise en œuvre : Continu à partir de janvier 2011

Secteur d'intérêt : Lois, règlements et politiques

Engagement : Continu

La Direction des services juridiques du Ministère s'engage à évaluer toute nouvelle loi et tout nouveau règlement afin de s'assurer qu'ils sont conformes à la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*.

Action(s) proposée(s) :

Les nouvelles lois continueront d'être examinées.

Calendrier de mise en œuvre : Continu

Lexique de termes et de sigles

LAPHO – *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*

DEF – Division de l'emploi et de la formation

LPHO – *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*

MFCU – Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

FPO – Fonction publique de l'Ontario

Renseignements

Nous sommes toujours heureux de recevoir des questions et des commentaires sur le plan d'accessibilité du Ministère.

Veillez composer les numéros suivants :

Renseignements généraux : 416 325-2929 ou 1 800 387-5514

Numéro ATS : 1 800 263-2892

Numéro 1 800 : 1 800 387-5514

Courriel : info@edu.gov.on.ca

Site Web du Ministère : <http://www.tcu.gov.on.ca/>

Rendez-vous sur le portail [Accessibilité Ontario du ministère des Services sociaux et communautaires](#). Ce site sur l'accessibilité offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible pour tous.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

[Publications ServiceOntario](#)

Téléphone : 1 800 668-9938

ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN # 1708-4652

This document is available in English.